



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 septembre

2018

Présents : Bernard MEOT, Evelyne SPOFFORD-CHAPUIS, Henri MAUCHAMP, François LORENZI, Annick SAADA-CHAVENON et Nicolas VAIRELLES

Absents : Emmanuelle BOULEHLAIS (procuration à Henri MAUCHAMP), Emmanuel NIQUET (procuration à Evelyne SPOFFORD-CHAPUIS), Francisco RODRIGUES

Secrétaire de Séance : Annick SAADA-CHAVENON

Le quorum étant atteint le conseil municipal a pu valablement délibérer.

Le compte rendu du 29 juin 2018, qui n'appelle aucune remarque est approuvé à l'unanimité.

• DEMANDE DE RAJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire demande qu'un point soit rajouté à l'ordre du jour :

- signature de conventions avec la Médiathèque de Côte d'Or pour le prêt de matériel

• NOUVEAU LOCATAIRE D'UNE PARCELLE A " l'Entresée"

M. et Mme AUBRY, qui louent une parcelle à la commune ont vendu leur bungalow à Madame Brigitte GRIVOT en 2018. Le Maire explique qu'un bail doit être maintenant établi à partir du 1er janvier 2019 au nom de Madame GRIVOT et qu'une délibération est nécessaire pour entériner cette décision. Le conseil municipal, à l'unanimité accepte la rédaction d'un nouveau bail de neuf années à partir du 1er janvier 2019 à Madame GRIVOT.

• CAMPING MUNICIPAL : RATTACHEMENT AU BUDGET PRINCIPAL

Avec l'accord de la Trésorerie de Seurre, le Maire propose à l'assemblée de rattacher les écritures du camping au Budget Principal, au vu du nombre peu important de ces écritures. Le conseil, après délibération, décide de rattacher les écritures du camping au budget principal et annule la ligne budgétaire "camping municipal"

- **MODIFICATION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT**

Le Maire explique que sur les communes dotées d'un PLU, il est instauré de plein droit une taxe d'aménagement de 1%. Cette taxe, qui permet de financer entre autres des équipement public peut varier de 1% à 5% par délibération du conseil municipal. Le Maire propose au conseil municipal de modifier ce taux et de le porter à 2 % à partir du 1er janvier 2019. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

- **PRIX DE VENTE DE DEUX TERRAINS COMMUNAUX**

Deux familles ont contacté le Maire pour acquérir chacune des parcelles contiguë à leur propriété. Il s'agit des parcelles :

- AB 159 et 158 situées 55 Grande Rue : surface totale : 1516 m²
- AB 193 située Rue de la Croix de Mission : surface 378 m²

Le Maire a demandé l'avis des domaines pour avoir une estimation de la valeur de ces terrains. Après délibération, il a été décidé à l'unanimité de proposer au familles un prix à 21 €/m².

- **INDEMNITES DU COMPTABLE**

Comme chaque année, notre Comptable du Trésor Public nous envoie son décompte d'indemnités établi selon les dispositions d'un arrêté ministériel. Les élus a l'unanimité décident de mandater ces indemnités à leur taux maximum.

- **SICECO : REGROUPEMENT D'ACHAT POUR L'ELECTRICITE**

Le Maire propose au conseil de participer au groupement d'achat proposé par le SICECO pour l'électricité. Il explique que cette adhésion permettra de mandater le SICECO pour la passation de marché public afin de rechercher les tarifs les plus concurrentiels. Cette adhésion sera effective le 1er janvier 2020 et devrait permettre une économie de 10 % sur les factures d'électricité.

Le conseil décide à la majorité (7 voix pour et une contre) d'adhérer au groupement d'achat proposé par le SICECO.

- **SECURITE AU CARREFOUR DE LA GRANDE RUE ET DE LA RUE DE LA CROIX DE MISSION**

Plusieurs solutions sont étudiées pour permettre la sécurisation de ce carrefour :

- les radars pédagogiques paraissent peu efficaces
- les feux pédagogiques : il n'y a pas assez de recul quand à l'efficacité de ces feux
- le plateau ralentisseur : c'est cette solution qui a été choisie par le conseil municipal ; elle a fait ses preuves sur d'autres communes et la MICA du Département (Mission d'assistance et de Conseil) avait déjà approuvé ce projet lors d'une visite fin 2016.

Il s'agira d'implanter un plateau ralentisseur en forme de "T" au croisement de la Grande Rue et de la Croix de Mission. C'est le devis de GUINTOLI qui a été choisi pour un montant de 18 595.00 € HT. Pour la signalisation, les élus valident le devis de Signaux Girod pour un montant de 1 717.69 € HT.

- **DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT AU TITRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN A LA VOIRIE ET AU TITRE DES AMENDES DE POLICES**

Ces travaux de sécurisation peuvent être subventionnés par le Département. Le conseil municipal autorise donc le Maire à solliciter le Département pour ces travaux au titre du Programme de Soutien à la Voirie et des Amendes de Polices.

- **CONVENTIONS DE PRÊT DE MATERIEL AVEC LA MEDIATHEQUE DE COTE D'OR**

La Médiathèque de Côte d'Or propose aux communes des animations pour leur bibliothèque et elle prête le matériel nécessaires à ces animations. Chaque prêt est validé après signature d'une convention. Le Maire demande l'autorisation du conseil municipal pour signer une convention avec la Médiathèque à chaque fois que celle-ci prêtera du matériel ou des expéditions tout au long de l'année. Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer toute convention avec la Médiathèque de Côte d'Or pour une année renouvelable par tacite reconduction.

- **APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT DU 10 AVRIL 2018.**

La Communauté de Communes Rives de Saône demande aux communes adhérentes de se prononcer sur le rapport de la CLECT du 10 avril 2018 portant sur l'évaluation des charges transférées à l'occasion du transfert de la Compétence Assainissement et plus précisément concernant la compétence "Eaux Pluviales" ; rapport reçu par mail le 6 juillet 2018.

Le conseil municipal, après délibération, à la majorité (3 voix pour, 4 voix contre et une abstention) décide de ne pas approuver ce rapport.

AFFAIRES DIVERSES :

- ✓ la fête de la Saint-Léger aura lieu comme chaque année le 1er week-end d'octobre
- ✓ Les travaux de la frayère à brochets ont commencé le 14 septembre
- ✓ De gros investissements sont à prévoir dans les années à venir : la réfection du clocher de l'église est la plus urgente. La commune doit également réfléchir à la réhabilitation de l'ancienne école Rue Truchot et se pencher sur la mise aux normes du cimetière.
- ✓ Sans accord des deux communes de Pagny-la-Ville et Pagny-le-Château quand au revenir du solde du SIVU, c'est la Préfecture qui prendra cette décision en 2019.
- ✓ L'automne musical viendra faire une prestation à Pagny-la-Ville le 13 octobre

La séance est levée à 21 h 30

A Pagny-la-Ville, le 1er octobre 2018.

Le Maire, Henri MAUCHAMP.